

**Eglise Sainte-Madeleine - Restauration d'oeuvres classées - Programme 1999**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En prolongement des différentes actions de restauration d'oeuvres classées entreprises depuis plusieurs années dans l'Eglise Sainte-Madeleine, il est proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de procéder cette année à la restauration des 2 toiles de 2 retables formant le chœur.

L'opération évaluée à 120 000 F TTC sera financée de la manière suivante :

- Etat (DRAC Franche-Comté) maître d'ouvrage	48 000 F
- Ville de Besançon (propriétaire)	30 000 F
- Département du Doubs	30 000 F
- Région de Franche-Comté	12 000 F

Une convention fixant la participation de chacun des partenaires à ce programme de travaux sera établie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement sachant que la part Ville est inscrite au BP 1999 au chapitre 90.324 / article 2316.509 / code service 41040,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999*